

M. Bonmey, Architecte D.P.L.G. a étudié un projet de fontaine publique destinée à remplacer les fontaines Wallace défectives. Le M.R.L. a accepté la prise en charge au tour de récostruction. La réalisation est en cours. M. Bonmey demande le règlement de ses honoraires au taux de 6,80% du montant des travaux soit: 27.200 fr.

Le Conseil Municipal

- Au cours de la Commission des Travaux

decide

- a autorisé M. le Maire a signer un contrat d'Architecte avec M. Bonmey, Architecte D.P.L.G., chargé en qualité d'Architecte de la construction de 5 fontaines publiques.  
 - qu'il y a lieu de mandater a M. Bonmey la somme de 27.200 fr, montant de ses honoraires, que la dépense sera mandatée sur le credit "Dommage de Guerre": "recostruction de fontaines publiques".

Approuve a l'unanimité

90 Assurances Véhicules de la Ville -

La S.E. "Le Continent" qui assurait la garantie au titre illimitée des 2 véhicules Citroën Citroën 11 CV, et Ford 6<sup>1</sup>600, a cessé a compter du 29 Juin 1957, le 3eme véhicule commun. Budget 1958, 16 CV, 9<sup>1</sup>3.

Le montant de la prime annuelle est fixé a 82.150 fr. plus les frais,

Benification de non sinistre non déduite.

Le Conseil Municipal

- autorise M. le Maire a signer avec la S.E. "Le Continent" reprise par M. Watteau, l'abonnement existant l'assurance des véhicules automobile, Citroën 11 CV, Ford 6<sup>1</sup>6, et Budget 9<sup>1</sup>3.

- dit que la dépense sera mandatée ch. 11, art. 9, assurances véhicules automobiles du Budget 1958.

Approuve a l'unanimité

100 Honoraires M. Montcaux - Amura - Bonvil -

M. Montcaux a été sollicité par la Ville pour examiner les différentes lettres d'assurance de la Ville et suivant l'avis accordé du 1<sup>er</sup> Juin 1956, il avait été convenu que le montant de ses honoraires serait égal a l'économie réalisée la 1<sup>re</sup> année sur le montant des primes, grâce a ses conseils, la S.E. "L'Europe" qui garantit la "Responsabilité Civile de la Ville" a réduit le taux de la prime de 0,25 a 0,15% du montant des déduites payés au personnel pendant l'année 1957.

L'économie réalisée sur la prochaine prime sera de 50.837 fr. Il y a

8052

6.22.4.58

051

6.22.4.8

050

6.6.5.58